



*Réunion du Conseil d'Administration de l'ASEPT PACA- 14 avril 2023- MSA MANOSQUE*

## **L'Association Santé, Education et Prévention sur les Territoires en PACA et le régime de retraite Complémentaire Agirc-Arrco s'associent pour le Bien Vieillir en région SUD**

Vendredi 14 avril 2023 à 11h30, l'ensemble du Conseil d'Administration de l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires en PACA sous la Présidence de Jean-Pierre KOLLER, et Pierre PLUQUIN, Président de la Commission d'Action Sociale nationale du régime des retraites complémentaires Agirc-Arrco ont officialisé leur collaboration par la signature de nouveaux statuts.

Constituée depuis 2012 et dirigée par un comité de direction représentant les caisses de retraite, l'ASEPT PACA vise à développer les actions de prévention de la perte d'autonomie pour l'ensemble des retraités de la région sud-est.

Déjà engagé dans la prévention de la perte d'autonomie, le régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco rejoint ces acteurs de la protection sociale pour favoriser la qualité de vie des retraités et contribuer au « bien vieillir » : ateliers mémoire, de prévention des chutes, conseils sur l'équilibre alimentaire, l'amélioration du logement...



*Signature des nouveaux statuts - M Pluquin Pierre et M. Koller Jean-Pierre au premier plan*



*Signature des nouveaux statuts - membres de Direction de l'ASEPT PACA, Madame Delmas Marie-France à gauche, M. Vaille Christophe directeur Adjoint MSA Alpes Vauchuse, Béatrice Guerrini, Directrice Risques professionnels et accompagnement social Carsat Sud-Est à droite et Mme LAZARIC Scarlett directrice action sociale nationale territoriale Agirc Arrco*



*Mesdames Delmas Marie-France à gauche et Madame Lazaric Scarlett*

## **La dynamique inter-régimes en faveur de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées**

Initiée depuis une dizaine d'années par les régimes de retraite de base, elle s'est concrétisée en 2017 par la signature d'une convention pluriannuelle entre la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) et l'État.

Cette démarche a permis de co-construire une ingénierie de prévention « Pour bien vieillir » commune, harmonisée et coordonnée entre les régimes de retraite de base. L'objectif est d'en améliorer la visibilité et de la rendre ainsi largement accessible, d'une part, aux retraités pour les rendre acteurs de leur vieillissement et de la préservation de leur autonomie, et d'autre part aux partenaires et professionnels pour favoriser qualité et homogénéité des actions dans les territoires.

Engagé aux côtés des autres régimes de retraite et des pouvoirs publics pour un système de retraite plus simple, plus accessible et plus lisible, l'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire des salariés du secteur privé, a souhaité rejoindre ce dispositif d'action sociale inter-régimes en signant la convention nationale le 7 février 2022. L'Agirc-Arrco travaille déjà régulièrement avec les autres régimes de retraite dans le cadre de l'action sociale, à l'échelon national comme dans les territoires, par l'intermédiaire notamment de ses comités régionaux. La préservation de l'autonomie des personnes âgées s'inscrit dans les orientations prioritaires de son action sociale.

### **L'Agirc-Arrco**

L'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. 26 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs, ainsi que 1,7 million d'entreprises. 13 millions de retraités perçoivent chaque mois une allocation de retraite complémentaire Agirc-Arrco, pour un montant total annuel de versements s'élevant à près de 90 milliards d'euros. Selon le principe fondamental de solidarité entre les générations, constitutif au régime, l'Agirc-Arrco développe depuis l'origine une action sociale, en direction des personnes fragilisées, qu'il s'agisse de retraités, d'actifs, ou de personnes en perte d'autonomie. Pour la période 2023 à 2026, deux domaines d'intervention ont été définis : • Agir pour vivre sereinement la retraite et accompagner l'avancée en âge • Accompagner les aidants et soutenir les personnes en situation de fragilité. L'Agirc-Arrco propose dans ces deux domaines une offre de services • qualitative, complémentaire à l'existant • facilement accessible • personnalisée et répondant aux besoins sociaux spécifiques des personnes. Chaque année, près de 2 millions de personnes sont accompagnées par l'action sociale Agirc-Arrco, pour un budget global d'environ 330 millions d'euros.

**Pour plus d'informations :** [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)

**Contact presse Agirc-Arrco - Virginie Belloir**

✉ [dc.presse@agirc-arrco.fr](mailto:dc.presse@agirc-arrco.fr) ☎ 06 99 66 84 94

**L'Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires (Asept) Paca**

L'association porte sur la région Sud- Paca, les actions de prévention bénéfiques au « Bien Vieillir », conduites par les principales caisses de retraite des régimes de base à savoir :

- La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) Sud-Est est la représentation régionale du réseau de l'Assurance Retraite constitué de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et de ses 19 caisses. Elle intègre désormais la Sécurité sociale des Indépendants (SSI) ;
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA) Provence-Azur et Alpes-Vaucluse;
- La Caisse d'Assurance Maladie des Industries Electriques et Gazières Paca (Camieg) ;
- La Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) ;
- L'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (Ircantec) ;
- L'Enim, le régime social des marins.

Les ateliers organisés par l'Asept Paca sont soutenues financièrement par les six conférences des financeurs de la région qui coordonnent, avec le soutien de la CNSA, dans chaque département, les acteurs et les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune, afin de déployer plus largement les actions de prévention en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus.

Dans le cadre du Projet Régional de Santé l'Agence Régionale de santé Paca soutient également financièrement les actions de prévention et de promotion de la santé déployées par l'ASEPT PACA.

**Pour plus d'informations : [www.bienvieillir-sudpaca-corse.fr](http://www.bienvieillir-sudpaca-corse.fr)**

**Contact presse ASEPT PACA - Marie-France Delmas**

✉ [delmas.marie-france@provence-azur.msa.fr](mailto:delmas.marie-france@provence-azur.msa.fr) ☎ 06 03-72-50-78

